

**PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE DU CONSEIL
COMMUNAL DE L'ANNEE 2023
JEUDI 15 JUIN 2023 à 19 HEURES
à l'Aula du collège**

Ouverture de la séance :

A 19 h, la Présidente du Conseil, Mme S. Lambelet-Blanc ouvre la séance, salue les Conseillers, le Syndic, les Municipaux, la presse et le public et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel :

47 membres sur 65 sont présents. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Excusés 11
Absents 7

Ordre du jour :

Tout d'abord, la Présidente s'excuse pour les petites fautes de plume pour celles et ceux qui ont reçu l'ordre du jour par papier. Ensuite, il y a une modification à l'ordre du jour, c'est-à-dire le retrait du dépôt de préavis 4/23

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 février 2023
3. Dépôt de préavis
 - Préavis 3/23 – Arrêté d'imposition pour l'année 2024
4. Rapport des commissions
 - Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2022
 - Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2022
 - Préavis 2/23 – Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'795'000.00, subventions non déduites, dans le but de créer une structure préscolaire à l'Allée du Rionzi 1
5. Elections statutaires
 - a. du/de la Président·e du Conseil communal
 - b. du/de la premier·ère Vice-président·e du Conseil communal
 - c. du/de la deuxième Vice-président·e du Conseil communal
 - d. des scrutateurs·trices
 - e. des scrutateurs·trices suppléants·es
 - f. de la commission des finances
 - g. de la commission de gestion
 - h. de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire
6. Communications des délégués aux associations intercommunales
7. Communications de la Présidente
8. Communications de la Municipalité
 - a. clôtures de préavis
 - b. communications orales
9. a) Droit d'initiative

b) Communications individuelles

10. Contre-appel

L'ordre du jour, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2023

La Présidente ouvre la discussion.

Mme S. Steinhäuslin aimerait que l'orthographe de son nom soit respectée.

M. P.-Ph. Herman donne une petite modification du texte concernant l'ERM.

C'est un crédit d'étude et non une étude.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité des Conseillers présents et 2 abstentions.

A 19h05, Mme P. Ballot arrive, nous sommes donc 48

3. Dépôt de préavis

Préavis 3/23 Arrêté d'imposition 2024

Ce préavis est renvoyé à la commission des finances

4. Rapport des commissions

Rapport de la Commission de gestion

A 19h15 M. A. Chappuis arrive, nous sommes donc 49

Avant toute discussion sur ce rapport, M. S. Simon signale qu'il a voulu se préparer comme tout bon conseiller à cette séance avec les documents mis à disposition. Il a voulu s'intéresser au personnel de la Commune et à sa grande surprise, il n'a pas trouvé, ni dans le rapport de gestion, ni dans les comptes 2022 une liste de personnel, ni le nombre d'EPT. Encore moins une évolution de ce chiffre sur les 2 dernières années. Chiffres pourtant importants puisque Préverenges dépense 6,5 millions en frais de personnel communal sur un total de charges de 32 millions. Il ne voit pas dans les 2 documents, la variation des effectifs en personnel communal en 2021 et 2022. Il est donc consulté le rapport de gestion version 2020 dans lequel il a trouvé l'organigramme détaillé, la liste nominative par section et par service avec le pourcentage d'activité de chaque employé, ainsi qu'un tableau avec l'évolution des effectifs depuis 1990. Il a regardé en détail ce vieux rapport de 3 ans et a trouvé de nombreuses informations intéressantes encore aujourd'hui tels que l'évolution des quantités d'ordures récoltées à la Plage et l'évolution des encaissements des horodateurs ou encore l'évolution de la facture sociale et l'inventaire des actions de développement durable en cours. Il a cherché ces informations chronologiques et statistiques qui devaient être disponibles online sur le site de Préverenges, comme mentionné en page 3 du rapport de gestion. Les données n'étaient pas disponibles online. Il ne sera donc pas en mesure de se prononcer et voter sur ce rapport de gestion.

La Présidente confirme qu'elle a parlé de ce manquement avec le Syndic. Le Conseil a deux choix : soit l'assemblée se détermine avec les données disponibles à ce jour ou le rapport de la Commission de Gestion sera abordé lors de la prochaine séance, le temps pour la Municipalité de mettre les informations manquantes sur le site de Préverenges. La Municipalité confirme que ce report ne pose pas de problèmes particuliers.

M. J. Chomette explique que ce rapport manquant a été donné à la commission de gestion et que ladite commission a pu étudier ces chiffres. Il a donc été parcouru et aucun chiffre ne leur a paru négatif.

Mme B. Moser signale que beaucoup de communes ne mettent plus toutes ces statistiques possibles concernant l'évolution des chiffres. Elle demande si c'est l'intention de la commune de refaire de gros rapports de gestion avec statistiques à l'appui ou si son intention est de ne plus fournir cet épais dossier auquel le Conseil était habitué. Elle signale que ces informations se trouvent dans les comptes.

M. G. Delacrétaz répond qu'en fait, effectivement il y a eu un oubli puisque les conseillers n'ont pas pu consulter les statistiques et il en est désolé. Mais il fait remarquer que personne n'en a parlé avant aujourd'hui. A terme, l'intention de la Municipalité est de supprimer ces statistiques et de faire un rapport de gestion comme beaucoup de Communes font, c'est-à-dire un texte qui n'inclut pas ces statistiques. Toutefois ces statistiques resteront disponibles pour la commission de gestion. C'est le rôle même de la commission de gestion qui, sur cette base, émet son rapport.

Mme A. Pictet Vallon pense qu'au-delà de l'aspect purement statistique, quand le nouveau poste des RH est décrit, c'est quand même important de savoir à quel moment, les personnes ont commencé leur travail pour pouvoir s'y référer. Elle aime comparer les coûts d'année en année. Dans ce rapport de gestion, il n'y a que du texte alors que l'on doit pouvoir se faire une idée à quel chiffre ou à quelle personne correspond le chiffre écrit. La situation n'est pas la même que lorsqu'il s'agit d'une commission ad hoc qui peut avoir accès à des chiffres ne doivent ou ne peuvent pas être mis à disposition de tout le monde. Là c'est un bilan et ces statistiques en font partie. Si le Conseil ne peut pas y accéder, elle pense que c'est fort regrettable et effectivement, le travail ne peut pas être fait correctement.

M. P. Vallon s'étonne du côté sourcilieux du Conseil à considérer les chiffres et sans vouloir déflorer le rapport de la commission de gestion, il aimerait rappeler que lorsque la clôture du préavis concernant la maison Rossier a été rendu, le Conseil a avalé la différence sans autre. Il serait donc d'avis de passer outre ces statistiques et de faire confiance à la commission de gestion. Il trouve que c'est une façon de dire qu'ils ont mal travaillés et que le Conseil remet en question le travail de la commission de gestion.

M. P.-Ph Hermann dit que lorsque l'on parle de chiffres, ce serait à la commission des finances d'en parler.

M. Guy Delacrétaz dit qu'il sent une frustration et la comprend. Mais de toute façon, la Municipalité a pris la décision de ne plus présenter ces statistiques l'année prochaine. L'élaboration de ces statistiques représente un énorme travail et beaucoup de temps. La commission de gestion a tous les pouvoirs et c'est à la commission de faire le travail. La commission de gestion devra être plus intrusive dorénavant. C'est à elle de présenter un rapport fourni, en allant étudier les statistiques.

M. A. Chappuis pense que le Conseil outrepassse ses droits. Il rappelle que légalement, le Conseil n'a pas à se mêler des affaires de la Municipalité. Or, dans les propos tenus tout à l'heure, on sent une envie d'aller chercher dans divers détails appartenant à l'administration, ce qui n'est pas la tâche du Conseil. Il faut vérifier que les choses se passent normalement, les crédits que l'on accorde, la gestion et les comptes par le biais de leur commission respective. Mais en aucun cas, les conseillers n'ont le droit d'aller fouiller dans les affaires de la Commune. Il tenait à rappeler ces propos parce que c'est quelque chose qui a souvent été dénoncé. Il a paru dans la presse ces derniers mois, que certains législatifs tentent à outrepasser les fonctions que la loi leur attribue.

M. V. Roberto répond à M. P.-Ph. Hermann que les chiffres ne concernent pas que les comptes.

Et en réponse à M. A. Chappuis, il dit que les Conseillers ne veulent pas outrepasser leurs droits, C'est simplement que dans le rapport de gestion, il

est écrit qu'il y aura des statistiques à la disposition du Conseil et elles ne sont pas disponibles.

M. J. Chomette dit qu'il est bien clair que ces informations auraient dû être à disposition et il y a eu un oubli.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente propose de voter pour décider si le Conseil souhaite traiter le rapport de la commission de gestion discuté ce soir ou lors du prochain Conseil

Proposition pour ce soir :

La proposition est acceptée, à la majorité des Conseillers présents, 8 avis contraires et 7 abstentions.

A 19h35 M. Christopher Pannett arrive, nous sommes donc 50

La Présidente explique que les sections seront présentées une par une et que la discussion sera ouverte après chacune d'entre elles. Les vœux, ainsi que les réponses de la Municipalité, seront également traités l'un après l'autre. A la fin, la discussion sera ouverte sur l'ensemble du rapport de gestion 2022, avant de passer au vote.

Les sections et dicastères sont présentés dans l'ordre utilisé dans le rapport de gestion de la Municipalité

M. J. Chomette présente l'introduction du rapport et précise qu'il y a une erreur concernant la Présidente du Conseil communal : il s'agissait bien de Mme A. Pictet Vallon, M. H. Nusbaumer, premier Vice-Président et Mme S. Lambelet-Blanc, deuxième Vice-Présidente. Dans les scrutateurs suppléants, il y avait M. M. Clottu à la place de Mme M.-C. Matamby. Ensuite, il résume l'introduction du rapport

1. Administration générale, finances, écoles, social et cultes

Commissaires : M. P. Vallon, S. Balzarini

La Présidente ouvre la discussion sur la section 1.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

5. Développement durable, transports publics, exploitation des bâtiments et des domaines communaux, informatique

Commissaires : M. V. Perret, J. Chomette

La Présidente ouvre la discussion sur la section 5

Mme A. Pictet Vallon demande quel est le pourcentage des locaux communaux, soit loués, soit mis à disposition pour des sociétés locales.

M. V. Perret dit que c'est une majorité aux sociétés locales.

Mme V. Eggenberger demande si finalement les sociétés locales doivent payer une location et le nettoyage des locaux. Elle trouve que les sociétés locales ont déjà beaucoup de peine à trouver des responsables et des bénévoles. Elle trouverait difficile de payer encore, soit la location, soit les nettoyages.

M. V. Perret répond qu'il n'y a aucune volonté de faire ce genre de chose. C'est vraiment pour avoir une transparence de chiffres.

M. J. Chomette ajoute qu'il est nécessaire que les Conseillers trouvent ces chiffres dans le budget 2024 sur lequel ils devront voter. C'est un éclaircissement des dépenses.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A 19h55, Mme A. Blasco, MM T. Nguyen et J. Querol arrivent, nous sommes donc 53

2. Ressources humaines- Cyberadministration- Economie- Culture et jeunesse

Commissaires : M. J. Chomette et Mme G. Versini Petty

La Présidente ouvre la discussion sur la section 2.

M. S. Bergier demande, concernant les heures supplémentaires, s'il s'agit d'heures supplémentaires momentanées ou s'il y a un problème de compétences.

M. J. Chomette répond qu'il ne s'agit pas d'un manque de compétence. Mais grâce à la réorganisation du service RH, il y aura à l'avenir une meilleure gestion de ces heures. Les heures supplémentaires sont là, en partie dues aussi pour nos sociétés locales.

M. S. Bergier insiste sur le fait de savoir pourquoi il y a des heures supplémentaires.

M. K. Storm-Devolz répond que c'est une combinaison de facteurs, il y a eu une surcharge de travail au moment de certaines manifestations. Les heures de nettoyage le week-end comptent pour beaucoup. Il manque aussi du personnel, certains préavis seront déposés dans ce sens dans le courant de l'année. Dans certains services, il n'y a pas assez de personnes. Elle pense qu'en ce qui concerne les compétences des employés, tout le monde fait de son mieux. Des évaluations du personnel ont été faites.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

4. Urbanisme, constructions, mobilité, UAPE

Commissaires : Mme G. Versini Petty et V. Perret

La Présidente ouvre la discussion.

Mme A. Pictet Vallon revient sur le Pacom et surtout sur son schéma et demande quelle voie va être utilisée, puisqu'il y a des voies plus ou moins longues selon le graphique du rapport de gestion en page 11. Il demande s'il y a déjà eu des allers et retours avec le Canton.

Mme G. Versini Petty répond que ce sera la voie avec toutes les étapes qui sera choisie. Il y a eu des allers et retours avec les entreprises, mais pas avec le Canton à ce qu'elle sache.

M. H. Nusbaumer complète en expliquant qu'en effet, ils devront passer par toutes les étapes concernant ce Pacom. Il y aura des mises à jour, une mise à l'enquête et des séances de conciliation. Et ensuite ce sera de la compétence du Conseil communal. Il pourrait même y avoir un référendum. Pour ce qui est des allers et retours avec le Canton, ce sont des dossiers complexes. En effet entre 2020 et 2022, il ne s'est rien passé. Il y a typiquement un article qui traite d'une zone du village qui dit qu'il pourrait y avoir une surface commerciale de 2'500 m2 cumulés dans le centre du village. Mais on ne sait pas encore ce que cela représente concrètement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

3. Sécurité publique, espaces verts et voirie, sport

Commissaires : M. S. Balzarini et P. Vallon

La Présidente ouvre la discussion sur la section 3.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. P. Vallon intervient pour répondre à la question précédente de Mme A. Pictet Vallon : concernant la location des salles, il y a eu 33 locations pour 31 mises à disposition gratuit.

Vœux : La Présidente passe alors à la lecture des réponses de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion et ouvre la discussion après chaque vœu.

➤ **Vœu n° 1**

Le montant approuvé par le Conseil communal pour un crédit d'étude, respectivement un crédit de construction ou de rénovation, ne peut pas être assimilé à un budget susceptible d'être dépassé. Au cas où le dépassement prévisible des coûts s'élèverait à plus de 10% du crédit alloué, la Commission de gestion demande à la Municipalité d'en informer le Conseil communal pour qu'il en débattenne. La communication N° 1/22 de la Municipalité concernant la clôture du préavis N°10/18 (rénovation de la Maison de Commune) ne devrait à notre avis pas être simplement déposée sur la table des Conseillères et Conseillers communaux, mais faire l'objet d'une véritable discussion.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu et veillera à l'avenir à respecter cette demande, notamment en améliorant la communication. Notons qu'un point de situation sur l'état des crédits accordés par le Conseil figure dans le rapport annuel de gestion.

M. M. Badoux demande quel serait le pourcentage de différence de coût de préavis pour que la Municipalité représente un préavis supplémentaire.

M.P. Vallon répond qu'à la clôture d'un préavis à plus de 10%. Mais idéalement ce serait bien que si l'on dépasse les 10%, on revienne devant le Conseil avec une demande de crédit complémentaire, mais cela n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.

M. V. Roberto appuie ce vœu. Mais il ajoute qu'il y a des règles à respecter par rapport aux crédits accordés. Il pense que la Municipalité peut revenir auprès du Conseil, lors de dépassements de crédits et surtout si ces coûts sont anticipés. A partir d'un montant donné, il faudrait un préavis supplémentaire afin d'accorder un crédit en plus.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

➤ **Vœu n° 2**

Dans un souci de transparence, la Commission de gestion demande à la Municipalité de chiffrer le coût total des prestations offertes par la Commune aux sociétés locales (frais liés aux locaux et au personnel) et de faire apparaître ce chiffre dans le budget.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et partage entièrement l'avis de la commission. Elle travaille actuellement à rendre visibles les prestations « en nature » offertes par la commune et à les valoriser. Cette mise en place sera couplée avec la mise en œuvre d'une politique de soutien aux sociétés locales la plus transparente possible. Le Conseil communal sera renseigné en temps voulu.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

➤ **Vœu n° 3**

Afin de garantir une gestion optimale des ressources humaines, la Commission de gestion demande à la Municipalité de prendre des mesures afin d'éviter l'accumulation d'heures supplémentaires dans certains secteurs, notamment afin d'en limiter les coûts.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et précise que les dispositions ont déjà été prises en 2023 notamment :

- L'implémentation et la distribution d'un rapport mensuel aux collaborateurs ;
- L'approbation des heures supplémentaires en avance avec justification ;
- Une analyse des besoins, tâches, processus et ressources par service ;
- Un processus de reprise des heures supplémentaires en fonction des contraintes opérationnelles des services.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

➤ **Vœu n° 4**

La Commission de gestion demande à la Municipalité d'établir une convention pour obtenir des autres communes bénéficiaires le montant correspondant au nombre de leurs enfants accueillis et pris en charge au sein de « Univers 1028 ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et précise que ce point est abordé chaque année avec les communes voisines. Dans le cadre des travaux visant à la constitution d'une association de communes pour les activités scolaires et de jeunesse, la Municipalité milite pour y intégrer « Univers 1028 ». Le financement de la structure serait ainsi réglé par ce biais.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente ouvre la discussion.

M. P. R. Mayor aimerait que lors de la nouvelle convention scolaire concernant Univers 1028, le Conseil en soit averti si les autres communes refusent de participer financièrement au prix correspondant aux nombres d'élèves.

M. G. Delacrétaz dit qu'il faudra de toute façon faire cette convention. Lors de la création d'association entre les quatre communes, il aura beaucoup de points à régler dont le scolaire et le préscolaire, dont Univers 1028 représentera une petite partie. En ce qui concerne le mode de fonctionnement, il faudra trouver comment les coûts seront partagés en fonction des Communes. Dès que Univers 1028 sera dans cette association, il faut s'attendre que les autres Communes veuillent donner un nouveau nom à Univers1028 et il y aura peut-être des antennes de Univers 1028 dans d'autres communes. Cette association devra être validée par les Conseils communaux des quatre Communes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

➤ **Vœu n° 5**

La Commission de gestion demande à la Municipalité que la feuille de route du dicastère Urbanisme – Constructions – Mobilité – UAPE, faisant état des principaux dossiers en cours, soit annuellement mise à jour et qu'elle soit non seulement présente dans le Rapport de gestion de la Municipalité, mais également transmise aux Conseillères et Conseillers communaux en même temps que le budget.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

➤ **Vœu n° 6**

La Commission de gestion demande à la Municipalité qu'une fois le PACom entré en vigueur et la parcelle 418 requalifiée en zone touristique, la Municipalité établisse un bail à loyer pour le Surf Shop (ou tout autre établissement similaire).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et partage l'avis de la commission.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

➤ **Vœu n° 7**

Lors de sa séance du 24 août 2022, le Conseil fédéral a décidé que les « zones 30 » peuvent désormais être aménagées sans expertise sur les routes non affectées à la circulation générale, ce qui réduit les obstacles bureaucratiques et facilite la création de zones à vitesse réduite. Ce faisant, il octroie aux communes une marge d'appréciation supplémentaire : désormais elles peuvent aussi introduire des « zones 30 » dans le but d'améliorer la qualité de vie des riverains. La Commission de gestion demande donc à la Municipalité de généraliser les zones à 30 km/h à l'ensemble des routes de la commune en dehors des grands axes structurants (RC1 et RC79).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. La Municipalité travaille déjà à l'élaboration d'une image directrice des mobilités afin d'affiner les spécificités par axes, zones 30 km/h en particulier. Sur cette base, le passage de différents secteurs en zone 30 km/h sera proposé. Votre conseil sera tenu informé des résultats en temps voulu.

M. S. Boschetti attire l'attention sur le fait que les zones à 30km/h ont des effets sur les ambulances et les pompiers, cela peut ralentir les délais d'intervention. Il faut donc manier ces zones avec précaution.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente ouvre alors la discussion sur l'ensemble du rapport de gestion.

M. J. Scherer prend la parole pour encourager ceux qui hésitaient à voter sur ce rapport de gestion. Il remercie la commission de gestion pour son travail. Il aimerait rappeler que si le rapport de gestion a pris cette forme avec des images et moins de statistiques, c'est parce qu'il y a de nombreuses années, le Conseil demandait que le rapport soit plus court avec de moins de chiffres. En fait il n'aimerait pas de retour en arrière. Il ajoute que le travail de la commission de gestion est très difficile, concentré et intense pendant les 6 mois qui précèdent ce Conseil. L'idée de se concerter avec la Municipalité afin d'aborder certains points qui pourraient être approfondis en amont de la production de ce rapport faciliterait la tâche.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous passons au vote sur l'approbation de la gestion 2022.

A la majorité des Conseillers présents, pas d'avis contraires et 4 abstentions,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

après avoir pris connaissance :

- du rapport sur la gestion de la Municipalité de l'année 2022,
- du rapport de la Commission de gestion,

DECIDE

d'approuver la gestion 2022 de la Municipalité.

La Présidente remercie les membres de la Commission de gestion pour leur excellent travail.

Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2022

Comme précédemment, la présentation et la discussion se font section par section.

M. A. Chappuis, président et rapporteur de la Commission des Finances, présente en premier lieu des considérations générales. Puis il résume son rapport section par section.

Section 1

La Présidente ouvre la discussion

M. J.-M. Toinet revient sur les transports publics. Il demande si on a espoir que le déficit des MBC cesse un jour. Parce que plus de 24% d'augmentation, c'est énorme.

M. M. Zenger répond que cette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre de bus. Il y a certainement encore un effet par rapport à l'année COVID avec une forte baisse des voyageurs. Les gens sont restés chez eux en télétravail. Ce phénomène diminue maintenant, comme le montre le rapport de gestion. Il y aura donc les prochains mois certainement une augmentation de vente de tickets de transport

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 2

La Présidente ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 3

La Présidente ouvre la discussion

M. P. Vallon dit que sous le chiffre 3525, il aimerait signaler que grâce à une donation de la loterie romande à la ludothèque, les frais d'aménagement de la salle ont été réduits de beaucoup.

M. A. Chappuis ajoute qu'effectivement, on peut remercier la loterie romande.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 4

La Présidente ouvre la discussion

Mme A. Pictet Vallon aimerait signaler qu'en page 10 du rapport de la commission des finances, un montant a été prélevé pour indemniser le tenancier de l'Auberge de l'Etoile. Elle demande si c'est un manque à gagner.

M. A. Chappuis répond que l'exploitation de ce restaurant devait être interrompue pour des travaux et que par la suite M. G. Famiglietti aurait pu travailler une année supplémentaire.

M. G. Delacrétaz explique que la Municipalité avait fait une convention avec M. G. Famiglietti pour qu'il puisse exploiter encore une année après la réouverture de l'Auberge de l'Etoile. Suite au désastre découvert, le chantier a été stoppé et un nouveau préavis devra être déposé. La Municipalité a donc dû casser le contrat de M. G. Famiglietti. Une convention a été faite afin de le dédommager. Elle a été établie avec l'aide d'un avocat conseil.

Mme A. Pictet Vallon a une question sur le réseau routier, et plus particulièrement elle demande pourquoi il y a une consommation de carburant élevée alors que deux véhicules électriques ont été achetés

M. A. Garraux répond que ce n'est pas une question de consommation, mais bien une question de prix.

M. J. Scherer signale si la consommation de l'éclairage public a augmenté, son prix est en baisse par rapport au budget, mais pas autant que ce qu'il espérait.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 5

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 6

La Présidente ouvre la discussion

M. P. Vallon remarque que le revenu des horodateurs de la Plage est nettement supérieur à ce qui a été budgété. Il demande s'il y a eu une augmentation des tarifs.

M. A. Chappuis dit que la fréquentation de la Plage est revenue comme une année normale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 7

La Présidente ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du rapport

M. J. M. Toinet remarque que les charges augmentent dans le budget. Il relève les efforts faits pour éviter d'augmenter certains postes. Cela peut se lire à la page 74, tableau très utile des charges par nature. S'il exclut l'amortissement extraordinaire de la Maison de Commune et le montant des épurations des eaux de l'exercice comptable, ainsi que les augmentations de charges pour le personnel, il y a quand même une hausse de Fr. 200'000.- à Fr. 300'000.- par rapport au budget. Il demande si la Municipalité a accéléré certains projets fin 2022 pour ne pas grever les montants dépensés en 2023, de manière à avoir des comptes 2023 plus proches du budget 2023.

G. Delacrétaz répond qu'ils n'ont pas eu de stratégie, consistant à remplir le plus possible les comptes 2022 pour avoir une année 2023 plus paisible. Il y a eu des frais engagés comme les fouilles imprévues qui ont coûté 370'000.- qui ont été budgétées alors qu'elles ne sont pas encore facturées. Cette partie a été provisionnée. Ils auraient dû prévoir ce risque de fouilles lors de la transaction avec les retraites populaires, mais ils ne l'ont pas fait.

M. S. Simon aimerait féliciter le financier pour la qualité du document des comptes 2022. On trouve tout. Dans le tableau des revenus par nature à la page 82, on voit que les impôts sont en baisse et ce de manière relativement importante par rapport au budget. Il dit de faire attention car si cette tendance se poursuit, les revenus diminueront d'autant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers présents, un avis contraire et une abstention,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

Après avoir pris connaissance :

- des comptes communaux 2022,
- du rapport de la Commission des finances,

DECIDE

1. d'approuver les comptes 2022 tels que présentés par la Municipalité
2. de porter au bilan le déficit de l'exercice de Fr. 1'227'711.17

La Présidente remercie chaleureusement la Commission des Finances pour son travail intensif tout au long de l'année.

2/23 demande d'un crédit cadre de Fr. 1'795'000, subventions non déduites, dans le but de créer une structure préscolaire à l'allée du Rionzi 1

La Présidente ouvre la discussion

Mme B. Moser lit le rapport de la commission des finances
Mme A. Pictet Vallon lit le rapport de la Commission ad hoc.

La Présidente ouvre la discussion

C. Castellani : indique, à la suite du rapport de la commission de gestion, qu'actuellement les frais de repas sont facturés avec les frais de pension par l'AJEMA et non séparément.

H. Nusbaumer : répond qu'effectivement, c'est ainsi mais que c'est un détail d'organisation.

C. Castellani : dit que concernant le rapport de la commission ad hoc, s'il est important d'encourager la mobilité douce, il faut impérativement prévoir des places pour la dépose des enfants au Rionzi.

Elle poursuit, en son nom et non en qualité de présidente des Moussaillons car elle n'a pas eu le temps de consulter ses collègues, en rappelant qu'en 2009, le projet d'installer l'extension des Moussaillons dans les locaux du Rionzi, qui étaient alors en finition de construction, avait déjà été initié puis abandonné par la Commune. Toutefois, compte tenu des problèmes qu'il y avait au niveau des locaux (nécessité de créer les bureaux pour le personnel au sous-sol notamment), cela n'avait pas été une trop grande déception pour les Moussaillons. D'autres projets se sont ensuite succédés mais sans résultat. Et c'est ainsi que le Comité et l'équipe éducative se sont pris à espérer pouvoir planifier une structure de 44 places « sur mesure » dans le cadre du projet de construction de la SVL, sur le terrain à proximité du collège.

Tout en comprenant que le projet de 66 places répond aux chiffres des études concernant le besoin de places d'accueil dans la région ainsi qu'à des impératifs financiers, ce souhait d'une structure de 44 places est maintenu. Avec 66 places, au vu la configuration des locaux et compte tenu des exigences de l'OAJE, il s'agira en fait de deux structures en une. Pour chaque tranche d'âge, il y aura un groupe simple, animé par un·e éducateur·trice, et un groupe double, animé par deux éducateurs·trices. Et il ne sera donc pas possible de transposer la pédagogie des actuels Moussaillons à la nouvelle structure.

M. P. Vallon entend bien ce que dit Mme C. Castellani pour la dépose des enfants. En tant qu'utilisateurs de cette route où le virage peut être pris à

80km/h, il souhaite que la sortie de route à cet endroit soit revue car elle est très dangereuse, particulièrement quand l'herbe n'est pas tondue.

M. H. Nusbaumer répond qu'en effet, la sortie est dangereuse, mais du temps de « Montessori » la structure était encore plus grande et donc d'autant plus dangereuse. Il y aura donc une diminution de véhicules.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 2/23 du 25 avril 2023,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

D'octroyer un crédit cadre de Fr. 1'795'000.- dans le but de créer une structure préscolaire à l'allée du Rionzi.

D'approuver la méthode de comptabilisation proposée, à savoir :

1. faire figurer les équipements spécialisés dans les investissements du patrimoine administratif, à l'actif du bilan et de les amortir en 10 ans maximum ;
2. comptabiliser les frais de personnel jusqu'au 31 décembre 2023 dans le compte de fonctionnement sous un chapitre comptable « 715- Création structure préscolaire » ;
3. comptabiliser les frais de location des locaux dès le mois d'octobre 2023 par le compte de fonctionnement dans le chapitre comptable « 715 – création structure préscolaire » ;
4. faire figurer l'aménagement des locaux et les frais divers de Fr. 1'515'000.-, subventions déduites, à l'actif du bilan comme investissement du patrimoine administratif communal ;
5. amortir le montant net de l'investissement sur une durée de 15 ans, dès le bouclage du préavis, en principe en 2025.

D'approuver le principe de la constitution de l'association « Les Petites Voiles » et d'accepter que la commune y adhère ;

DIT

Que le montant du crédit – cadre, subventions déduites, sera payé, soit par les avoirs en compte de la commune, soit par l'emprunt.

M. G. Delacréta remercie les conseillers d'avoir accepté ce préavis

5. Elections statutaires :

a) Election du (de la) Président (e) du Conseil communal :

Mme C. de Titta propose la Présidente actuelle qui a droit de siéger à ce poste 2 ans.

Aucun autre candidat n'est présenté.

Nous passons au vote.

Est élue tacitement, Mme Sylviane Lambelet-Blanc

b) Election du (de la) premier(e) Vice-Président(-e) du Conseil communal :

Mme S. Lambelet-Blanc propose M. V. Roberto, actuellement deuxième Vice-Président, qui accepte. Aucun autre candidat n'est présenté. Nous passons au vote.

Est élu tacitement, M. Vincenzino Roberto

c) Election du (de la) deuxième Vice-président(-e) du Conseil communal :

La Présidente propose la candidature de M. S. Boschetti, actuellement en place.

Est élu tacitement, M. Steen Boschetti

d) Élection des scrutateurs (-trices) :

La Présidente signale que les scrutateurs actuels acceptent d'assumer un mandat supplémentaire.

Aucune autre candidature n'est proposée. L'Assemblée passe au vote.

Sont élus tacitement : Mme Christiane Panchaud et M. Raphaël Cresta

e) Élection des scrutateurs (-trices) -suppléants (-es) :

La Présidente signale que les scrutatrices suppléantes actuelles acceptent d'assumer un mandat supplémentaire.

Aucune autre candidature n'est proposée, l'Assemblée passe au vote.

Sont élues tacitement : Mmes Letizia Marrazzi et Marie-Claude Matamby

f) Élection de la commission des finances :

La Présidente informe le Conseil communal que la commission au complet est d'accord de continuer sa tâche.

Aucune autre candidature n'étant proposée, l'Assemblée passe au vote.

Sont élus tacitement :	Mmes	Marie-Pierre	Borgnana
		Béatrice	Moser
	MM.	Antoine	Chappuis
		Paul-Robert	Mayor
		Jan	Troeltsch

g) Élection de la commission de gestion :

La Présidente rappelle que la Commission de gestion comprend 5 membres, élus pour un an et rééligibles une fois dans la même législature.

Seul, M. J. Chomette doit se retirer, ayant effectué 2 ans. Il propose la candidature de M. P. Ihmle qui accepte ce poste.

Sont élus tacitement :	Mme	Gwenn	Versini Petty
	MM.	Stefano	Balzarini
		Pierre	Ihmle
		Virgile	Perret
		Pierre	Vallon

h) Élection de la commission d'urbanisme :

Le 5 candidats se représentent :

Sont élus tacitement	Mmes	Verena	Eggenberger
		Cindy	Monneron
		Grazia	Paolino
	MM	Jonatan	Querol
		Jean-Michel	Toinet

6. Communications des délégués aux associations intercommunales

M. A. Chappuis a été renommé Président du Conseil intercommunal de la PRM pour une année supplémentaire

La PRM a eu un conseil le 28 mai dernier et a accepté les comptes et la gestion.

M. P- Ph.Hermann dit que les délégués à l'ERM ont eu une séance extraordinaire prévue pour présenter le projet de rénovation de l'extension de la STEP. Il dit que les conseillers ont tous reçus un dépliant et qu'ils sont tous invités à une séance d'information le 31 mai. Et ce samedi 17 juin, il y a les 50 ans de l'ERM avec des visites guidées.

7. Communications de la Présidente :

La Présidente souligne qu'elle est un peu déçue du nombre de conseillers absents lors des derniers Conseils, alors que lorsque la Municipalité les invite à la séance d'information suivie d'un apéro, tout le monde est là. Il est regrettable que, pour une séance aussi importante comme celle d'aujourd'hui, il y ait si peu de Conseillers.

Elle demande également que dorénavant, les personnes en retard attendent à la porte et que le bureau leur fera signe dès qu'elles pourront prendre place. Ainsi les débats ne seront pas interrompus et il sera plus facile de connaître le nombre de conseillers habilités à voter à chaque point de l'ordre du jour.

Elle rappelle aussi aux conseillers qui font partie de commissions de bien vouloir bien signer les rapports avant le début des séances de Conseil.

Elle ajoute qu'il y a encore certaines personnes qui n'utilisent pas l'adresse mail @conseil.Préverenges.ch et qui font partie de commissions. Elle demande que les conseillers n'envoient plus de documents concernant le Conseil via d'autres adresses mail, et ce dans un souci de protection des données.

Les prochaines votations auront lieu ce dimanche le 18 juin prochain et porteront sur les objets suivants :

Scrutin cantonal :

Initiative sur la protection du climat

Scrutins fédéraux :

1. Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises) (FF 2022 3216);

2. Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) (FF 2022 2403);

3. Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (RO 2022 817).

L'objet 3 sera soumis à la votation populaire uniquement si le référendum y afférent aboutit ; la décision du Conseil fédéral est donc prise sous cette réserve. Le délai référendaire court jusqu'au 30 mars 2023.

Puis le 22 octobre 2023 il y aura le 1^{er} tour des élections fédérales pour le Conseil national et des Etats (**au milieu des vacances scolaires**)

Le 2eme tour de l'élection au Conseil des États est agendé le 12 novembre 2023

La Chancellerie fédérale a communiqué l'annulation de la votation fédérale du 26 novembre 2023

Elle prie les conseillers de réserver le samedi 23 septembre 2023, date prévue pour la sortie du Conseil. A sa grande surprise, elle a découvert que certains lieux touristiques commencent leur saison que dès juin et répondent uniquement dès le 9 juin. De ce fait l'organisation de cette sortie n'a pas totalement finalisée à ce jour. Elle espère que de nombreux conseillers seront présents le 23 septembre.

Prochains conseils communaux 2023 :

14	septembre	2023 à 20h00 arrêté d'imposition, séance qui se tiendra au Cube à Morges
12	octobre	2023 à 20h00 dépôt du budget 2024
7	décembre	2023 à 20h00 Budget 2024
14	décembre	2023 à 19h00 (souper du Conseil communal)

8. Communications de la Municipalité

Dicastère : Administration communale - Finances - Ecoles - Social et Cultes

M. Guy Delacrétaz

Restauration scolaire – Appel d'offres en procédure ouverte - Adjudication

Le contrat avec le prestataire fournissant les repas aux élèves de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs (EPSP) arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2022/2023. Il convenait donc de procéder à un appel d'offres pour la désignation du prestataire en charge de la restauration pour les 3 prochaines années. Vu les montants en jeu, une procédure d'appel d'offres ouverte au sens de la loi sur les marchés publics a été lancée. En se basant sur les retours des années antérieures, de nouveaux critères stricts ont été fixés et l'entente de communes s'est fait appuyer par un mandataire spécialisé pour la sélection des dossiers. Un groupe de travail composé de représentants des Municipalités de l'Etablissement scolaire ont accompagné la procédure.

Cinq soumissionnaires ont participé à l'appel et ont été évalués. L'offre de l'entreprise BG Gastronomie Sàrl a remporté le marché. Il portera sur un contrat de CHF 201'323.61 TTC par année.

Plan canicule 2023

Comme chaque été, un plan canicule est mis sur pied du 1er juin au 31 août. Les habitants âgés de plus de 75 ans ont reçu un courrier d'inscription. Un tout-ménage parviendra également aux habitants de Préverenges afin de recruter des bénévoles qui seront susceptibles de venir en aide aux aînés.

10 ans du collège Tribord

Le 23 juin prochain, le collège fêtera ses 10 ans d'existence. Des festivités seront organisées dans la cour du collège par l'Etablissement scolaire à

l'intention des élèves et parents qui fréquentent ce bâtiment quotidiennement. Un grand merci à eux pour l'important travail fourni.

Dicastère Développement durable - Transports publics - Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique

M. Manuel Zenger

Migrations informatiques

Au mois de février dernier, nous annonçons deux migrations conséquentes sur notre réseau informatique. Elles concernaient :

1. la migration de notre base de données centralisée sur un site distant sécurisé ;
2. Le remplacement du serveur de domaine local.

Ces travaux sont maintenant terminés et nous donnent pleinement satisfaction. Ainsi donc, les objectifs prioritaires définis par la Municipalité à savoir, le renforcement de la sécurité informatique générale, conformément à l'audit réalisé et deuxièmement, une pérennisation des infrastructures communales devenues vieillissantes, sont remplis. Les remerciements de la Municipalité s'adressent en particulier à toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à ces travaux.

Edicule de la plage – fin des travaux

Les WC publics de la plage ont été ouverts dans le courant de la semaine du 5 juin 2023. Quelques travaux de finition sont encore en cours.

Initiative pour la durabilité

Reprenant la proposition d'une conseillère communale et ses engagements, la Municipalité a décidé de revoir sa pratique en ce qui concerne la distribution d'eau pendant les séances de votre Conseil. Dès lors, nous avons le plaisir de vous remettre à chacune et chacun une gourde réutilisable afin de remplacer les bouteilles en PET qui étaient mises à votre disposition et qui génèrent des déchets. N'hésitez pas à en faire bon usage.

Dicastère : Ressources humaines - AdminNextGen- Economie - Culture et Jeunesse

Mme Karine Storm-Devolz

Culture et Evénements

En ce qui concerne les événements pour cet été :

Premièrement, comme vous l'avez peut-être remarqué, la Municipalité a accepté la proposition d'un groupe de jeunes d'apporter un peu de vie dans le centre du village et de constituer, sur la terrasse de l'auberge de l'Étoile, une buvette éphémère, qui s'appelle Le 28. Elle a été ouverte au début du mois de mai et elle sera exploitée pour 3 mois jusqu'à début août. Si vous n'y êtes pas encore allés, et bien pourquoi pas y faire un tour après notre séance de ce soir.

Pour éliminer les calories, la commune organise et offre à nouveau cette année les activités sportives avec Prév'Bouge, 2 fois par semaine le mercredi matin et le jeudi soir jusqu'au 29 juin et nos coachs seront de retour après les vacances scolaires le 30 août jusqu'au 5 octobre.

Ensuite, nous avons plusieurs événements organisés par des associations ou sociétés locales, qui se dérouleront à Préverenges sur la Place des Fêtes et pour lesquels nos services sont également sollicités :

- Tout d'abord, Le triathlon le samedi 18 juin

- Ensuite, le jeudi 29 juin, se dérouleront les promotions scolaires qui se tiendront cette année sous la tente de l'Abbaye
- Puis, du 30 juin au 3 juillet, la Fête de l'Abbaye, la municipalité a choisi de profiter de cette occasion pour inviter les entreprises et commerces de Prévengens à une première rencontre le lundi 3 juillet sous la cantine de l'Abbaye.
- Le festival Yadlo se tiendra le week-end suivant, du 7 au 9 juillet.
- Et bien sûr notre Fête Nationale du 1er août, organisée comme par le passé par la commune.
- Cette année nous avons également organisé des Apéro'Prév dans des lieux différents : nous avons testé l'Oued, la Buvette Le 28 et le 3ème et dernier de l'année se tiendra sur la Place des fêtes, le 18 août.

Dicastère : Urbanisme – Constructions – Mobilité – UAPE

M. Hervé Nusbaumer

Les Guifettes - Appel d'offres restauration 2023 - 2026

Compte tenu du montant du marché, la restauration de l'UAPE Les Guifettes a fait l'objet d'un appel d'offres publié le 9 janvier 2023. La gestion de l'appel d'offres a été confiée à un bureau d'étude. Un rapport a été présenté le 14 mars à un comité d'évaluation. 4 entreprises ont fait leur offre. Le rapport conclut à l'adjudication du marché à l'entreprise Kidelis SA.

Il s'agit d'un contrat-cadre de trois ans, du 21 août 2023 au 31 juillet 2026, reconductible au maximum 2 ans, soit au 31 juillet 2028, pour un montant annuel forfaitaire TTC d'environ CHF 165'000.

Dicastère : Sécurité publique - Espaces verts et voirie - Protection civile – Sports

M. Alain Garraux

Pas de communication.

9. a) Droit d'initiative

b) Communications individuelles

M. V. Perret informe le Conseil qu'une pétition a été déposée en ce qui concerne le droit de superficie octroyé de 99 ans au Groupe J 3C, Tellus Développement S.A., Vago, experts immobiliers SA et Estimafonds Sarl et qui ne désire plus s'occuper des sous-sols.

Mme C. Monneron nous résume son rapport de la commission d'urbanisme qui dit ceci :

INTRODUCTION

La Commission consultative d'urbanisme du Conseil communal se compose des 5 membres suivants, élus pour une année par le Conseil communal :

- Brigitte Dodge, remplacée par Grazia Paolino (depuis juillet 2022)
- Verena Eggenberger
- Cindy Monneron, présidente
- Jonatan Querol
- Jean-Michel Toinet, rapporteur

Nos missions sont de questionner les dossiers liés à l'urbanisme présentés par la Municipalité et qui font/feront l'objet d'un préavis, de

réfléchir aux thématiques générales qui transforment d'un point de vue urbanistique notre commune et d'émettre des recommandations. La Commission se réunit en fonction des projets ou des préavis liés à ces thèmes sur proposition de la Municipalité, du Bureau du Conseil ou de son propre chef. Elle reporte au Bureau du Conseil et prend position sur les préavis de façon orale lors des débats ou en intégrant les conclusions d'autres commissions, comme la commission ad-hoc.

La Commission d'urbanisme du Conseil communal est une Commission consultative et fait l'objet de l'Art.39a du Règlement de notre Conseil. Elle diffère de la Commission municipale d'urbanisme qui reporte à la Municipalité qui se compose de 2 membres du Conseil communal, du Municipal en charge de l'urbanisme, de son Chef de service et d'un architecte conseil.

SUJETS TRAITES

Les sujets portés en Commission suivent le plan de législature et précèdent les préavis. Depuis juillet 2021, la Commission s'est réunie à 7 reprises et ont traité des dossiers suivants.

AUBERGE DE L'ETOILE

L'entier du bâtiment s'est avéré insalubre. Ce sont les travaux de démolition et de désamiantage qui ont mis en lumière la vétusté du bâtiment et sa non-conformité notamment sur la protection incendie. Le chantier a ainsi été bloqué et un crédit d'étude pour une rénovation a été demandé. Les suggestions de la Commission étaient les suivantes : réfléchir à différents scénarios autres que la rénovation partielle, penser à la rentabilité du lieu dans sa globalité, améliorer la terrasse et son accès, offrir une alternative temporaire à la population.

POLE SCOLAIRE

Le périmètre scolaire compte 42'000 m², beaucoup d'impératifs, des attentes à combler et des synergies à trouver. Les réflexions portent sur l'intégration d'activités pour les habitants de la commune, l'optimisation des UAPE, l'ajout d'une cantine scolaire, l'avenir de la salle polyvalente, la rénovation d'infrastructures sportives désuètes, l'amélioration de l'accessibilité à la bibliothèque et à la ludothèque ou encore la révision des espaces publics extérieurs. Ainsi plusieurs séances de ladite Commission ont traité de ce sujet hautement stratégique. Les apports de la Commission ont été les suivants : réflexions sur le modèle organisationnel, demande d'un inventaire et d'une concertation de l'offre existante dans les 3 autres communes du cercle scolaire, priorisation des aménagements selon étude du besoin à organiser.

STRUCTURE PRESOLAIRE LES PETITES VOILES

La fermeture administrative de la structure Univers Montessori a remis le dossier du manque structurel de places d'accueil dans notre commune au cœur des préoccupations. La Commission a réfléchi à : l'aspect droit du bail lié aux locaux de la nouvelle association, à l'éventuelle reprise des aménagements locataires existants pour limiter l'investissement et réduire le coût global et également à l'accessibilité des dits locaux depuis le centre du village.

AUTRES SUJETS

La Commission s'est encore penchée sur les sujets suivants : rénovation de l'édicule et des WC publics de la plage, requalification de la RC1, projet d'aménagements routiers en lien avec la création d'un nouveau dépôt MBC et rénovation/agrandissement des terrains de pétanque.

